

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Universalreiniger Super Clean Konzentrat**

Date de révision: 07.07.2023

Page 1 de 12

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

JMC Universalreiniger Super Clean Konzentrat

UFI: HTNX-PX4E-GG03-M34N

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Agent de nettoyage

Secteur d'utilisation [SU]

LCS "PW" Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

PC35 Produit de lavage et de nettoyage

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

**Utilisations déconseillées**

Aucune information disponible.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: Johannes J. Matthies GmbH &amp; Co. KG

Rue: Hammerbrookstr. 97

Lieu: D-20097 Hamburg

Téléphone: + 49 (0) 40 2 37 21-0

e-mail: info@matthies.de

Internet: www.matthies.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** + 49 (0) 40 2 37 21-0**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Règlement (CE) n° 1272/2008

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Poly(oxy-1,2-ethanediy),.alpha.-(2-propylheptyl)-.omega.-hydroxy-

Poly(oxy-1,2-ethanediy), alpha-tridecyl-omega-hydroxy-, ramifié

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Universalreiniger Super Clean Konzentrat**

Date de révision: 07.07.2023

Page 2 de 12

**Conseils de prudence**

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**2.3. Autres dangers**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Potentiel de troubles endocriniens aucune/aucun

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
160875-66-1	Poly(oxy-1,2-ethanediyl),.alpha.-(2-propylheptyl)-.omega.-hydroxy-			3 - 5 %
	605-233-7			
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol			1 - 3 %
	203-961-6	603-096-00-8	01-2119475104-44	
	Eye Irrit. 2; H319			
69011-36-5	Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-tridecyl-omega-hydroxy-, ramifié			1 - 3 %
	500-241-6		01-2119976362-32	
	Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H318 H412			
15763-76-5	Natrium-p-cumolsulfonat			1 - 3 %
	239-854-6		01-2119489411-37	
	Eye Irrit. 2; H319			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
160875-66-1	605-233-7	Poly(oxy-1,2-ethanediyl),.alpha.-(2-propylheptyl)-.omega.-hydroxy-	3 - 5 %
		par voie orale: DL50 = 200 - 2000 mg/kg	
112-34-5	203-961-6	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol	1 - 3 %
		par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg	
69011-36-5	500-241-6	Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-tridecyl-omega-hydroxy-, ramifié	1 - 3 %
		par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg	
15763-76-5	239-854-6	Natrium-p-cumolsulfonat	1 - 3 %
		par voie orale: DL50 = 7200 mg/kg	

**Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004**

5 % - < 15 % agents de surface non ioniques, < 5 % agents de surface amphotères, < 5 % agents de surface anioniques.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). En

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## JMC Universalreiniger Super Clean Konzentrat

Date de révision: 07.07.2023

Page 3 de 12

cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

### Après inhalation

S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

### Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Appeler un médecin en cas de malaise.

### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Temperature Eau (20 - 30 °C)

### Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne rien donner à boire ou à manger. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). NE PAS faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque de graves lésions des yeux.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Possibilité d'effets irréversibles.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, une épaisse fumée noire se forme. L'exposition aux produits de dégradation peut présenter un risque pour la santé.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes de soufre, Oxydes d'azote (NOx), Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2), Oxydes métalliques, Produits de pyrolyse, toxique

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

### Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Remarques générales

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Évacuer la zone.

#### Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection personnel.

#### Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Colmater les bouches de canalisations.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Universalreiniger Super Clean Konzentrat**

Date de révision: 07.07.2023

Page 4 de 12

**Pour le nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

**Autres informations**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Utiliser un équipement de protection personnel.

**Préventions des incendies et explosion**

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker dans un endroit sec.

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

**Conseils pour le stockage en commun**

Le stockage en commun est autorisé pour les produits des classes de stockage :

2A, 2B, 3, 4.1B, 4.2, 5.1A, 5.1B, 5.2, 6.1A, 6.1B, 6.1C, 6.1D, 8A, 8B, 10, 11, 12, 13

Le stockage en commun est autorisé avec des restrictions pour les produits des classes de stockage :

4.1A, 4.3, 5.1C

Ne pas stocker ensemble avec: Acide fort, Base forte, Comburant, fortes, Agent réducteur, fortes

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

température de stockage > 0°C

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Dieses Produkt sollte nur für Anwendungen in Abschnitt 1.2 verwendet werden.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	10	67,5		VME (8 h)	
		15	101,2		VLE (15 min)	

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Universalreiniger Super Clean Konzentrat**

Date de révision: 07.07.2023

Page 5 de 12

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	20 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	10 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	10 mg/m <sup>3</sup>
15763-76-5	Natrium-p-cumolsulfonat			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	7,6 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	53,6 mg/m <sup>3</sup>

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	Valeur
	Milieu environnemental	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol	
	Eau douce	1 mg/l
	Eau de mer	0,1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	4 mg/l
	Sédiment marin	0,4 mg/l
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	200 mg/l
	Sol	0,4 mg/l
15763-76-5	Natrium-p-cumolsulfonat	
	Eau douce	0,23 mg/l
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

**Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. DIN EN 166

**Protection des mains**

Porter des gants appropriés.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Universalreiniger Super Clean Konzentrat**

Date de révision: 07.07.2023

Page 6 de 12

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	incolore	
Odeur:	caractéristique	
Seuil olfactif:	non déterminé	
pH-Valeur:		10,8 +/- 1

**Modification d'état**

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	non déterminé

**Inflammabilité**

solide/liquide:	Non inflammable.
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	1,04 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité:	complètement miscible
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	
non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé
Densité de vapeur relative:	non déterminé

**9.2. Autres informations**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune information disponible.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune information disponible.

**10.5. Matières incompatibles**

Acide fort, Base forte, Comburant, fortes, Agent réducteur, fortes

**10.6. Produits de décomposition dangereux**En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes de soufre, Oxydes d'azote (NOx), Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Oxydes métalliques, Produits de pyrolyse, toxique

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Universalreiniger Super Clean Konzentrat**

Date de révision: 07.07.2023

Page 7 de 12

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) 10204,1 mg/kg

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
160875-66-1	Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha.-(2-propylheptyl)-.omega.-hydroxy-				
	orale	DL50 200 - 2000 mg/kg	Rat	Producteur	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Producteur	
69011-36-5	Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-tridecyl-omega-hydroxy-, ramifié				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Producteur	
15763-76-5	Natrium-p-cumolsulfonat				
	orale	DL50 7200 mg/kg	Rat	Producteur	

**Irritation et corrosivité**

Provoque de graves lésions des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

**Autres informations**

Provoque de graves lésions des yeux.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Possibilité d'effets irréversibles.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxique.

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## JMC Universalreiniger Super Clean Konzentrat

Date de révision: 07.07.2023

Page 8 de 12

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
160875-66-1	Poly(oxy-1,2-ethanediyl),.alpha.-(2-propylheptyl)-.omega.-hydroxy-					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	10 - 100	96 h	Piscis	Producteur
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 100	96 h	Piscis	Producteur
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 100	48 h	Algae	Producteur
69011-36-5	Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-tridecyl-omega-hydroxy-, ramifié					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1 - 10	96 h	Piscis	Producteur
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1,10	48 h	Daphnia	Producteur
15763-76-5	Natrium-p-cumolsulfonat					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1000	96 h	Piscis	Producteur
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	230 mg/l	48 h	Daphnia	Producteur

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
160875-66-1	Poly(oxy-1,2-ethanediyl),.alpha.-(2-propylheptyl)-.omega.-hydroxy-				
	OCDE 301B	> 60 %		Producteur	
	Biodégradable.				
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol				
	OCDE 301D	76 %		Producteur	
	Biodégradable.				
69011-36-5	Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-tridecyl-omega-hydroxy-, ramifié				
	OCDE 301B	> 60 %		Producteur	
	Biodégradable.				

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol	0,5600

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Universalreiniger Super Clean Konzentrat**

Date de révision: 07.07.2023

Page 9 de 12

**Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

200130 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

200130 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Universalreiniger Super Clean Konzentrat**

Date de révision: 07.07.2023

Page 10 de 12

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):  
Inscription 3, Inscription 55

**Information supplémentaire**

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents  
Règlement (CE) n° 1357/2014 Déchets  
Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).  
Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau

**Information supplémentaire**

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.  
Les réglementations nationales doivent être également observées!

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
UN: United Nations  
CAS: Chemical Abstracts Service  
M-Factor: Multiplication Factor  
DNEL: Derived No Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
ATE: Acute toxicity estimate  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%  
LL50: Lethal loading, 50%

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Universalreiniger Super Clean Konzentrat**

Date de révision: 07.07.2023

Page 11 de 12

EL50: Effect loading, 50%  
 EC50: Effective Concentration 50%  
 ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
 NOEC: No Observed Effect Concentration  
 BCF: Bio-concentration factor  
 PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
 vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
 (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
 RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
 ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
 (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation  
 intérieures)  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 EmS: Emergency Schedules  
 MFAG: Medical First Aid Guide  
 IATA: International Air Transport Association  
 ICAO: International Civil Aviation Organization  
 TI: Technical Instructions  
 DGR: Dangerous Goods Regulations  
 MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
 IBC: Intermediate Bulk Container  
 VOC: Volatile Organic Compounds  
 EG or EC: European Community  
 IE: Industrial Emissions  
 SVHC: Substance of Very High Concern  
 Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et  
 évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Universalreiniger Super Clean Konzentrat**

Date de révision: 07.07.2023

Page 12 de 12

**Utilisations identifiées**

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	PC35 Produit de lavage et de nettoyage	-	-	35, 35, 35, 35	-	-	-	-	
2	SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)	-	22, 22, 22, 22, 22	-	-	-	-	-	
3	ERC8d	-	-	-	-	8d, 8d, 8d, 8d, 8d	-	-	
4	SU1 Agriculture, sylviculture, pêche	-	1, 1, 1, 1	-	-	-	-	-	
5	SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels	-	3, 3, 3, 3	-	-	-	-	-	
6	SU4 Fabrication de produits alimentaires	-	4, 4, 4, 4	-	-	-	-	-	
7	SU20 Services de santé	-	20, 20, 20, 20	-	-	-	-	-	
8	PROC10 Application au rouleau ou au pinceau	-	-	-	10, 10, 10, 10, 10	-	-	-	
9	ERC8a	-	-	-	-	8a, 8a, 8a, 8a, 8a	-	-	

LCS: Étapes du cycle de vie

PC: Catégories de produits

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

TF: Fonctions techniques

SU: Secteurs d'utilisation

PROC: Catégories de processus

AC: Catégories d'articles

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*